

PIECES A FOURNIR

<p><u>CREATION</u></p> <p>1 - Une déclaration, sur papier libre ou formulaire C.E.R.F.A n°13973*03 si déclaration papier (en ligne, suivre les indications)</p> <p>2 - un exemplaire des statuts de l'association, datés, et signés par au moins deux des membres</p> <p>3 - un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive indiquant les étapes de la création (adoption du titre, de l'objet, du siège social, des statuts, l'élection des membres avec noms et fonctions) signé par au moins un des membres</p> <p>4 - La liste des personnes chargées de l'administration (membres du bureau) à l'aide du formulaire C.E.R.F.A n° 13971*03 ou sur papier libre si déclaration papier (en ligne, suivre les indications)</p> <p>5 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé (si déclaration papier)</p> <p>6 - une attestation de la personne qui accepte la domiciliation du siège social (conseillée si le siège social n'est pas à l'adresse d'un des dirigeants)</p>	<p><u>MODIFICATION DES DIRIGEANTS</u></p> <p>1 - une déclaration comportant pour chaque membre, le nom, prénom, adresse personnelle, nationalité, profession, datée et signée à l'aide du C.E.R.F.A n° 13971*03, ou sur papier libre si déclaration par courrier (en ligne, suivre les indications)</p> <p>2 - un procès-verbal de l'instance (AG ou CA) au cours de laquelle ont été élues ou réélues les personnes chargées de l'administration, signé par un des dirigeants (énumération des membres : noms et fonctions)</p> <p>3 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé.(si déclaration papier)</p>
<p>1.</p> <p><u>DISSOLUTION</u></p> <p>1 - une déclaration sur papier libre ou C.E.R.F.A 13972*03. (indiquer si vous voulez être publié au Journal Officiel, ce n'est pas obligatoire). En ligne, suivre les indications</p> <p>2 - un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale qui a prononcé la dissolution, signé par 2 personnes chargées de l'administration</p> <p>3 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé (si déclaration papier)</p>	<p><u>MODIFICATIONS DU TITRE, DE L'OBJET, DU SIEGE SOCIAL OU DES STATUTS</u></p> <p>1 - une déclaration, datée et signée, indiquant le changement à l'aide du C.E.R.F.A n°13972*03 ou sur papier libre. (indiquer si vous voulez une publication au Journal Officiel, ce n'est pas obligatoire mais néanmoins gratuit). En ligne, suivre les indications</p> <p>2 - un procès-verbal de l'assemblée générale indiquant toutes les décisions prises, signé par un membre dirigeant</p> <p>3 - un exemplaire des statuts de l'association réactualisés avec le nouveau titre, objet, siège social ou articles, datés, et signés par au moins deux membres dirigeant</p> <p>4 - une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant l'adresse d'un dirigeant ou du siège de l'association pour recevoir votre récépissé (si déclaration papier)</p> <p>5 - pour la modification du siège social, une attestation de la personne qui accepte la domiciliation du siège social (conseillée si le siège social n'est pas à l'adresse d'un des dirigeants)</p>